



Compte-rendu du CHSCT audio du 30 avril 2020

Participants :

Mme GOUBERT (Présidente)

M. JOUVE

Mme FERELLEC (secrétaire animatrice)

Mme ANGLADE (assistante de prévention)

Mme VILLATTE-VERDET (médecin de prévention – excusée à partir de 14 heures),

M. THIEBAULT (ISST),

M. VEYLET (CGT titulaire),

M. BRUN (CGT suppléant),

M. BASTIEN (CGT-FO titulaire),

Mme BECKER (CGT-FO titulaire),

M. MOISSINAC (CGT-FO suppléant),

M. GRIFFAULT (Solidaires titulaire),

M. FERREIRA (Solidaires titulaire).

Le Quorum étant atteint la séance est ouverte à 13h30.

M. BASTIEN (FO) est désigné secrétaire adjoint

La CGT lit la déclaration liminaire jointe en fin de ce compte-rendu.

1) Campagne impôt sur le revenu et contexte sanitaire

L'administration précise que la note de campagne récemment diffusée a évidemment pris en compte le contexte sanitaire actuelle.

La CGT rappelle le contexte extrêmement difficile de cette campagne et la présence importante d'agents dans les SIP qu'il convient de protéger efficacement.

L'administration indique avoir en stock 33 vitres de plexiglas permettant de protéger les agents qui seraient amenés à recevoir du public.

Depuis que ces vitres sont annoncées (début avril), la CGT demande la confirmation qu'elles sont bien arrivées et pas seulement en commande et dans quel délai elles peuvent être déployées.

La direction confirme les avoir en sa possession et qu'elles seront déployées très rapidement.

La CGT pose la question des « rassemblements » du public devant les centres des finances publiques et de la sécurité des collègues qui pourraient être « alpagués » et mis en danger.

La direction répond qu'une campagne d'information invitant le public à éviter de se déplacer et à respecter les mesures barrières sera faite et compte sur le civisme du public pour éviter ce type de comportement.

La CGT répond qu'il est illusoire de ne compter que sur le civisme du public et qu'il convient de prendre d'autres mesures.

2) Situation sanitaire lié au COVID 19 dans le Cantal

A la demande de la CGT, les chiffres sont donnés brut et non en pourcentage, à ce jour :

Nombre d'agents en télétravail	43
Nombre d'agents en ASA	120
Nombre d'agents aux bureaux	56

Aucune structure fermée.

L'administration indique ne pas connaître le détail par services ce que nous regrettons.

L'administration rappelle que des communications à destination des agents notamment sur l'intranet ont été faites concernant le respect des gestes barrières et le nettoyage des espaces de travail.

Le médecin de prévention a été peu sollicité sur la période récente par le département du Cantal, pas de nouvelle mesure de confinement prise depuis le précédent CHSCT, son activité par rapport à notre DDFiP a surtout consisté à répondre aux demandes relatives au télétravail et aux ASA.

Concernant le déconfinement elle attend des précisions du Secrétariat Général.

L'administration indique qu'au plan de continuation d'activité (PCA) actuel va succéder un plan de reprise d'activité (PRA) qui est en cours de réflexion concernant les missions et les mesures de sécurité mises en place. **Elle précise que cette reprise se fera en tenant compte des consignes du SG et en tout état de cause en assurant la sécurité maximale des personnels.**

Ce plan sera présenté lors d'un nouveau CHSCT convoqué très rapidement.

Dans l'attente de ce nouveau CHSCT, la CGT a donné sa position sur la question de l'accueil au public aux lendemains du 11 mai : si accueil au public il y a, il doit se faire dans des conditions quasi analogues à la période de confinement, c'est-à-dire uniquement sur rendez-vous à l'initiative des agents dans des cas d'urgence et lorsque tous les autres moyens de

communication n'ont pas permis de trouver une solution. Avec pour condition supplémentaire que tous les mesures de sécurités soient respectées.

La CGT a posé la question du port du masque obligatoire, en cas de réception, pour les usagers. Un agent peut-il refuser de recevoir un usager qui n'en porterait pas.

La direction n'a pas de réponse sur le fait qu'il soit possible d'interdire l'accès à nos services aux usagers dépourvus de masques. Dans tous les cas, des communications seront faites pour les engager à en porter.

La CGT a rappelé les signalements récurrents concernant les problèmes liés au nettoyage des locaux en particulier dans le cadre du marché ministériel avec la société ONET. Il conviendrait de revoir ce marché et **plus largement d'augmenter la dotation des personnels de nettoyage en moyens matériels et humains en rapport avec la crise sanitaire et la reprise progressive d'activité.**

L'administration répond que des consignes ont été rappelées et que par suite, elle n'a pas eu connaissances de nouveaux signalements mais reste vigilante.

3) Risques psychosociaux

L'administration a rappelé la mise en place d'un numéro de téléphone de soutien psychologique.

La CGT est intervenue sur ce point, mis à l'ordre du jour à la demande des représentants du personnel, sur les questions suivantes :

- **Quel bilan à ce stade de ce numéro ?**

La direction du Cantal ne dispose d'aucune information à ce sujet, ce qui lui paraît conforme aux règles de confidentialité qui entourent son utilisation.

- **concernant les collègues en situation d'ASA :** sont-ils suivis par la direction ?
- **pour les collègues en télétravail :** même question que pour les collègues en ASA, de plus la prolongation de cette situation nécessiterait un encadrement plus conséquent, rappelant les consignes et les droits des agents. La CGT a également rappelé ses revendications en termes de prises en charge des frais engendrés qui sont actuellement entièrement à la charge des agents.

Pour la direction la situation des nouveaux télétravailleurs ne peut pas être définie par une convention puisque leur situation est temporaire. Le cadrage doit être fait par le chef de service. En revanche elle s'engage à diffuser à nouveau des consignes.

- **Concernant les collègues présents dans les locaux :** quelle prise en charge du stress induit par la situation sanitaire ?

La direction précise que les chefs de structure doivent être en liaison régulière avec les agents.

Pour la CGT il ne fait aucun doute que les chefs de structure jouent leur rôle. Elle rappelle la responsabilité de la Directrice et pointe plutôt une sérieuse défaillance de la part du service RH et de tous les acteurs des Conditions de Vie au Travail, très en retrait sur le soutien et le suivi de l'ensemble des agents.

En réponse l'administration se dit surprise et indique qu'elle va examiner cette situation.

- **La CGT, qui revendique l'abandon du nouveau réseau de proximité, a demandé a minima une annonce claire de son ajournement, car les inquiétudes suscitées par ce projet se surajoutent à celles liées à la crise sanitaire.**

L'administration estime que le CHSCT n'est pas l'instance adéquate pour parler du NRP. Elle indique toutefois que celui-ci est « *mis entre parenthèse* ». A notre demande de précisions sur ce terme, elle répond que bien que le projet ne fasse l'objet d'aucun travaux dans la période, il n'est ni abandonné, ni repoussé.

La CGT a rappelé sa demande commune avec les autres OS d'organiser un CTL dans un bref délai.

4) Actualisation du DUERP afin d'anticiper les risques liés à l'épidémie de COVID 19

Sur ce point ajouté à l'ordre du jour à la demande des représentants du personnel, l'administration propose de renseigner le risque prévu dans la nomenclature « risques biologiques et infectieux » en évaluant le risque selon les critères de cotation habituels : fréquence d'exposition, gravité du dommage potentiel, probabilité de réalisation du dommage et niveau de maîtrise du risque.

La CGT est intervenue en demandant que l'ensemble des risques liés à la crise sanitaire soient pris en compte et pas seulement ceux épidémiologiques. La mise à jour du DUERP doit également se faire dans la durée, non seulement concernant les risques engendrés par la situation actuelle mais pour tenir compte aussi des modifications des conditions de travail qui en découleront.

Suivant l'avis de l'Inspecteur Santé, Sécurité au Travail, indiquant que les deux approches n'étaient pas incompatibles, la solution retenue est la suivante : **mise à jour immédiate du DUERP avec deux risques nouvellement renseignés : « risques biologiques et infectieux » et risques psychosociaux liés. Ensuite le DUERP sera actualisé régulièrement en tenant compte des remontées faites par les agents.**

Précision apportée par l'ISST que le DUERP ne sera pas clôturé cette année et qu'il peut être régulièrement abondé, via l'assistante de prévention.

Pour la CGT, la mise à jour du DUERP n'est pas une finalité en soi et qu'il convient d'apporter les solutions aux risques identifiés.

5) point sur le budget du CHSCT : dépenses liées à la crise sanitaire

Deux fiches de propositions de dépenses sont soumises au vote :

- achats de 100 bidons de recharge de 5L de gel hydroalcoolique, 50 flacons de 1L de gel hydroalcoolique, 100 bidons d'alcool à 70° pour 9 040 € ;
- achats de 500 masques en tissus homologués pour 2 700 €.

À la demande du médecin de prévention, il est précisé que les masques sont de type grand public de catégorie 2. Ceux-ci contribuent à protéger les personnes en contact avec le porteur du masque mais non le porteur lui-même. Il en est de même avec les masques chirurgicaux, mais ces derniers sont plus efficaces.

La CGT a demandé qu'elle était le stock et la destination de ces masques, est-il envisagé par exemple de les utiliser dans le cadre de l'accueil du public.

L'administration répond qu'ils ne sont pas destinés à cette utilisation. Ils n'ont pas vocation à se substituer à l'attribution de masques chirurgicaux par la DG, dont le stock à la DDFiP du Cantal est de 1 950 à ce jour. Leur distribution et leur utilisation ne sont pas complètement arrêtées, il s'agit d'en avoir un premier stock disponible pour faire face à la nécessité **et à la demande des agents.**

La CGT a demandé quelle était par comparaison le montant de la DGF départementale alloué aux dépenses liées à la crise du COVID 19.

La direction n'a pas donné cette indication en répondant que ces dépenses n'étaient pas individualisées sur une ligne budgétaire.

La CGT a demandé qu'à la livraison ces masques il soit dispensé une « formation » favorisant leur bonne utilisation.

La Direction retient l'idée et mettra des tutoriels à disposition.

Le vote porte ensuite sur le principe car dans l'attente de nouveaux devis, le montant définitif n'est pas connu :

Vote : Unanimité 5 POUR

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h45



Madame la Présidente,

Nous sommes convoqués ce jour à un CHSCT sur la campagne Impôt sur le Revenu 2020 et sur l'examen de fiches de proposition budgétaire. Trois autres points ont été rajoutés à l'ordre du jour à l'initiative des représentants du personnel qui concernent la situation sanitaire, les risques psychosociaux et la mise à jour du DUERP.

Ce CHSCT intervient dans un contexte exceptionnel

Nous réaffirmons dans ce contexte d'épidémie Covid 19 que l'instance CHSCT doit être maintenue et réunie régulièrement avec tous les acteurs de prévention. Il est très regrettable que le remplacement du médecin de prévention départemental n'ait pas été assuré.

La question sanitaire, tous les actes de prévention nécessaires et indispensables, en lien avec l'accomplissement des missions, sont notre priorité (hygiène des services, équipements de protection individuels, mise en œuvre des gestes barrières...).

Après les affirmations péremptoires sur l'absence d'intérêt du port de masque, la recommandation de s'en passer liée à la pénurie, il ne faudrait pas continuer d'entendre des contre-vérités en guise de justification au manque de moyens concernant la protection de la santé au travail. En dépit des difficultés, un langage clair de prévention doit être tenu se traduisant par des actes concrets et vérifiables. Ainsi, nous vous rappelons que l'employeur est responsable de la santé et de la sécurité de ses salariés (article L.4121-1 du Code du travail). La loi prévoit qu'il doit prendre des mesures de prévention et veiller à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances.

L'article R.4121-2 du Code du travail prévoit que le DUERP doit être mis à jour chaque fois que nécessaire. La mise à jour de ce document, qui a pour objectif de définir une stratégie des actions possibles autour des conditions de travail pour garantir la santé et la sécurité des agents des Mefs, et éviter également la propagation du virus. Cela concerne aussi bien les conditions de travail des personnels présents actuellement dans les services que ceux qui sont contraints de télétravailler. Cela doit aussi tenir compte des conséquences de l'augmentation inévitable des effectifs dans les services du fait du déconfinement annoncé par le gouvernement. Ce retour de personnels dans les services va de fait les exposer à un risque plus important de contamination pour eux-mêmes mais également leurs proches.

Aucun agent ne doit être mis en danger sanitaire dans la réalisation de ses missions par manque d'anticipation ou manque de protections concrètes et indispensables.

Les services publics de la DGFIP, dont il y a quelques mois les ministres vendaient les missions à la découpe avec le « nouveau réseau de proximité » redeviennent essentiels et régaliens aux yeux du gouvernement pour sauver le fonctionnement de l'Etat et économie en déroute. La CGT Finances Publiques n'a pas attendu cette crise pour défendre notre service public et affirmer sans relâche l'importance de sa proximité face aux annonces de fermetures.

Nous demandons également l'arrêt de toutes les réformes en cours.